

N° : DE/44/5.4/20.09.2021-1

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	4
Présents	39	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 20 Septembre 2021, après convocation légale reçue le 14 Septembre 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à M. Chantal GONNET OLIVI), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Florence GUILLAUME (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, M. Samuel MONTGERMONT, Mme Christelle PEPIN, M. Serge SOLER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

Décision n° 81 du 15 juin 2021

Compétence Mobilité – Création à compter du 1^{er} juillet 2021 d'une régie et une sous régie de recettes de vente de tickets ou d'abonnement de Bus Urbains.

La régie est installée à Sorgues - Centre administratif.

La sous régie est installée dans les bus auprès de l'entreprise Voyage Arnaud.

La régie fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La régie encaisse les produits suivants :

- Tickets unitaire
- Carnets de tickets
- Abonnements

Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 4 000 € et 2.000 € pour le sous régisseur.

Décision n° 82 du 15 juin 2021

Ligne de Trésorerie Interactive – Convention avec la Caisse d'Epargne - Montant 4.000.000 euros
Par délibération n° DE/44/7.3/31.05.2021-9 du 31 mai 2021 le Conseil Communautaire a autorisé une ligne de trésorerie pour un montant de 4.000.000 euros et chargé le Président par délégation de réaliser une ligne de trésorerie.

Considérant l'offre de la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie interactive pour un montant de 4.000.000 €, il est décidé de contracter pour les financements de ses besoins ponctuels auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant de 4.000.000 €.

La ligne de trésorerie permet à la collectivité, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de fonds et remboursements exclusivement par le canal internet.

Les conditions sont les suivantes :

Montant :	4.000.000 €
Durée :	364 jours
Taux d'intérêt applicable à chaque versement :	Taux fixe de 1% l'an
Commission de non utilisation :	0,20 %
Frais de dossier :	2.000 €

Décision n° 83 du 17 juin 2021

Signature d'une convention avec la S.A.R.L CFM Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE pour un montant total de 345 euros HT, soit 414.00 euros TTC concernant la formation recyclage habilitations électriques pour deux agents territoriaux de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat - Annule et remplace les décisions N°CC/44/8.6/2021-43 et N°CC/44/8.6/2021-44, les dates initiales de formation ont été modifiées.

Décision n° 84 du 17 juin 2021

Abonnement à une solution Edit-select-office pour la création de documentation (infographie) touristique de l'Office de Tourisme Intercommunal « Porte du Ventoux » avec la Société FO-Design sise 149 avenue des Mimosas – 06700 Saint Laurent du Var

L'abonnement est souscrit pour une période de 15 mois à la signature du contrat pour un montant de 650.00 € HT – 780.00 € TTC / an (les 3 premier mois gratuits).

Décision n° 85 du 24 juin 2021

Signature d'une convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Carpentras pour l'accueil de TIG majeurs sur les communes d'Althen-des-Paluds, Monteux et Pernes-les-Fontaines.

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du jour de sa signature, avec tacite reconduction à l'issue de cette période.

Décision n° 86 du 24 juin 2021

Contrat de location de 5 modules vestiaires et sanitaires à installer au Centre Technique Communautaire de Pernes les Fontaines - Signature du contrat de location avec l'entreprise Constructions Modulaires Services, 1957 route des Paluds, 13550 Noves, pour la location de 5 modules pour un montant de 27.60 € H.T. par jour calendaire.

Le contrat prendra effet à compter de la date de livraison des 5 modules pour six (6) mois. Le contrat sera renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Décision n° 87 du 25 juin 2021

Vente d'équipement nautique et de loisirs à la Sarl Snack de la Dune destiné aux activités sur le Lac de Monteux. Ces équipements ayant été amortis et compte tenu de leur état de vétusté, leur valeur actuelle est estimée à environ 1 000,00 €.

Décision n° 88 du 1^{er} juillet 2021

Contrat de location d'une (1) benne à ordures ménagères de 14 m³ pour le service environnement de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat – Signature du contrat avec la société LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT ZAC de Réalpanier - 120 rue Rudolph Serkin - 84000 AVIGNON :

- Forfait mensuel pour une BOM : 3 500 € HT.

Le contrat prendra effet à compter du 12 juillet et ce pour une durée de 6 mois. Le contrat sera renouvelé, en cas de nécessité, par tacite reconduction.

Décision n° 89 du 6 juillet 2021

Emprunt pour financement des investissements budget général année 2021

Le volume total des emprunts à réaliser au cours de l'exercice 2021 pour assurer l'équilibre du budget s'élève à 2.000.000 euros.

Les programmes prévus au budget sont en cours d'exécution et il convient de réaliser un emprunt. Il est décidé de contracter un prêt d'un montant global de 2.000.000 € (deux millions euros) auprès de la SAAR LB - 17-19 rue Fossé des XIII – F – 67000 STRASBOURG

Caractéristiques du prêt :

- Durée : 15 ans
- Echéances : Trimestrielle
- Taux : fixe 0,86 %
- Amortissement du capital : constant
- Date de versement : juillet 2021
- Date de la première échéance octobre 2021

Décision n° 90 du 6 juillet 2021

Signature d'un contrat de maintenance d'un copieur (TOSHIBA e-studio 2010 AC) avec la Société TOSHIBA TCEM 43 rue St Jean de Dieu 69007 LYON 07 suite à l'acquisition d'un copieur pour l'Office de Tourisme de Monteux situé 80 rue Aimé Dupré sur la commune de Monteux.

- Coût unitaire Noir /Blanc **0,0028 € HT**
- Coût unitaire Couleur..... **0,028 € HT**

Le contrat prendra effet à compter de la date de signature du Président de la Communauté de Communes "Les Sorgues du Comtat", ce contrat est conclu pour Soixante (60) mois.

Décision n° 91 du 8 juillet 2021

Parkings P1 - P2 - P3 Beaulieu à Monteux – Signature d'un contrat de service et d'hébergement du nouveau matériel de contrôle de péage installé, réf. : AXIS K4 PCIDSS avec la Société ORBILITY, OSP HOLDING France, 10, 12 Boulevard Louise Michel, 92230 Gennevilliers,

Le contrat est conclu pour un montant de :

- 1 540,00 € H.T. pour la mise en service la première année,
- 2 760,00 € H.T. par an pour l'hébergement et le support, (montant révisable annuellement) ;

Le contrat prendra effet à la mise en service des équipements et sera renouvelable par tacite reconduction.

Décision n° 92 du 12 juillet 2021

Signature de devis concernant la formation décentralisée « Bâtir une stratégie efficace pour les entreprises industrielles de mon territoire » d'un agent territorial de la Communauté de communes

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

les Sorgues du Comtat avec le centre de formation CNER Formation – 219 Boulevard Saint Germain – 75 007 PARIS 7eme

- Formation décentralisée « Bâtir une stratégie efficace pour les entreprises industrielles de mon territoire » pour une durée de 2 jours 500 € net / agent

Un acompte de 30% du prix est dû au plus tard 21 jours avant la date de formation. L'acompte sera encaissé en cas d'annulation moins de 14 jours avant la date prévue de la formation.

Décision n° 93 du 19 juillet 2021

Acquisition d'un tracteur et d'une débroussailleuse neufs pour la Communauté de Communes "Les Sorgues du Comtat" – Signature du marché alloti 2021-12 avec les sociétés précisées ci-dessous :

- Lot 1 : Acquisition d'un tracteur de 90 CV à 110 CV

Société Pages Motoculture S.A.S, Boulevard Jean Guigues - 84120 PERTUIS

Siret : 642 620 496 00017

Pour un montant de 67 000.00€ HT, soit 80 400.00€ TTC.

- Lot 2 : Acquisition d'une débroussailleuse à bras avancé de 5.00 m à 6.50 m

Société NOREMAT, 166 rue Ampère 54710 LUDRES

Siret : 322 213 679 00036

Pour un montant de 38 634.00€ HT, soit 46 360.80€ TTC.

Décision n° 94 du 23 juillet 2021

31^{ème} Convention Nationale de l'ADCF du 13 au 15 octobre 2021 – Paiement de la facture de réservation de l'hébergement à BnetWork, avant le service fait, ainsi que les frais d'inscription à la convention.

Ces frais sont pris en charge dans le cadre des mandats spéciaux des élus.

Décision n° 95 du 23 juillet 2021

Signature d'un contrat avec BUREAU VERITAS EXPLOITATION, 9 rue du Docteur Honorat, 04000 DIGNE LES BAINS, pour le contrôle de 14 coffrets forains, Place du Marché à Monteux pour un montant de 35,00 € H.T. par coffret.

Décision n° 96 du 23 juillet 2021

Mission d'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant la collecte séparée de ces derniers et une optimisation du mode de collecte sur le territoire de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » - Signature du marché avec l'entreprise ADEKWA – 45 Cité des Fleurs - 75017 PARIS pour un montant de 67 451.00 € H.T. soit 80 941.20 € T.T.C.

Décision n° 97 du 23 juillet 2021

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la Commune de MONTEUX. La Commune de MONTEUX est autorisée à y stocker ses archives ainsi que du mobilier. Bâtiment industriel d'une surface utile de 134 m² sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°122. Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} Août 2021 et s'achevant au plus tard le 31 juillet 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 419,49 €HT, soit 503,39 €TTC.

Décision n° 98 du 23 juillet 2021

Signature de l'avenant n°1 au bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SARL « JARDIN D'HIVER » dont le siège est situé à MAZAN, 2037, Chemin Saint Donat, représentée par son gérant Monsieur Thomas ANTONIN. Bâtiment industriel d'une surface utile de 129 m², sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°121.

Activités : Antiquité décoration, restauration de meuble, décoration d'intérieur ».

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20210920-DE20092021_

Le contrat de location est un bail de courte durée de 12 mois, prenant effet à compter du 01/08/2021 et s'achevant au plus tard le 31/07/2022. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 403,84 €HT, soit 484,61 €TTC.

Décision n° 99 du 29 juillet 2021

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS « ROLLAND MENUISERIES » dont le siège est situé à AVIGNON 8 Rue Campo Bello, représentée par son président Monsieur Jérémy ROLLAND. Bâtiment industriel d'une surface utile de 131 m², sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°121.

Activité : menuiserie générale.

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2021 et s'achevant au plus tard le 31 août 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 410,10 €HT soit 492,12 €TTC.

Décision n° 100 du 29 juillet 2021

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec « Madame Julie LAMARINS » artisan, domiciliée à AVIGNON, 2 Rue Dahlias. Bâtiment industriel d'une surface utile de 54.70 m², sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°121.

Activité : fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental.

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2021 et s'achevant au plus tard le 31 août 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 151,36 €HT, soit 181,64 €TTC.

Décision n° 101 du 29 juillet 2021

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SARL « PIZZA STORE Distribution France » dont le siège est situé à Monteux Plateforme Economique du Pérussier, 350 Chemin du Pérussier représentée par son gérant Monsieur Thierry CRANSAC. Bâtiment industriel d'une surface utile de 123 m², sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°122.

Activité : Commerce et négoce de gros et demi gros et détail en matériels équipements en fournitures et consommables pour la restauration, d'articles en carton, de produits alimentaires.

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2021 et s'achevant au plus tard le 31 août 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 385,05 €HT, soit 462,07 €TTC.

Décision n° 102 du 30 juillet 2021

Contrat de prestation de services - Maintenance et hébergement de la plateforme SmartForum : outil digital « Emploi Sorgues du Comtat » au bénéfice des entreprises et des demandeurs d'emploi avec la Société HELLOWORK 2 rue de la Mabilais – 35000 RENNES. Le contrat est conclu pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} août 2021. Le montant de la prestation est de 8.450 € HT par an.

Décision n° 103 du 17 août 2021

Attribution d'une subvention au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) d'un montant de 379,00 euros, correspondant à 10% du montant des dépenses subventionnables de l'ANAH afin d'effectuer des travaux d'adaptation de son logement à la perte d'autonomie à Monsieur PUIG Edouard pour des travaux de réhabilitation de son logement situé 46, Petite Route de Carpentras à PERNES LES FONTAINES.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

Décision n° 104 du 17 août 2021

Attribution d'une subvention au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) d'un montant de 1 918,00 euros, correspondant à 10% du montant des dépenses subventionnables de l'ANAH afin d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de son logement à Monsieur ROCHETTE Anthony pour des travaux de réhabilitation de son logement situé 14, impasse des Sources à BEDARRIDES.

Décision n° 105 du 17 août 2021

Mission SPS concernant l'aménagement sécuritaire de l'entrée Ouest de la Commune de Pernes les Fontaines – RD 38 - Signature du marché avec la Société SPS CONSEILS Les Collines d'Ugernum- 1, rue des Lauriers – 30300 BEUCAIRE

Pour un montant total HT de l'offre de 990.00 € soit 1 188.00 € T.T.C.

Se déclinant en 3 phases, détaillées ci-dessous :

Phase CONCEPTION : 130.00 € H.T.

- Prise en compte des travaux supplémentaires
- Mise à jour du Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage
- Mise à jour du Plan Général de Coordination

Phase PREPARATION : 220.00 € H.T.

- Inspections communes avec les entreprises intervenantes
- Examen et harmonisation des PPS avec mise à jour du Plan Général de Coordination si nécessaire

Phase REALISATION : 640.00 € H.T.

- Participation aux réunions de chantier, réalisation de visites de chantier inopinées, et coordination avec les entreprises, à raison d'un passage sur chantier par semaine.
- Finalisation du Dossier d'Intervention Ulérieure de l'Ouvrage.

La mission démarrera à compter de la date stipulée sur l'ordre de service, et aura une durée de 8 mois.

Décision n° 106 du 18 août 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire avec la Ville de Monteux pour une partie d'immeuble sis 277 Chemin de Beaugard à Monteux cadastré section E n° 230 afin d'entreposer du matériel destiné aux Services Techniques Intercommunaux de Beaulieu,

La convention est signée pour une durée d'un an à compter du 15 août 2021.

La mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit. Il est précisé que cette convention pourra être résiliée à tout moment moyennant un préavis de 2 mois à l'initiative des deux parties.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :